

LA CHRONIQUE PRÉVOYANCE

D'ALEXANDRE GENET
PLANIFICATEUR FINANCIER
CHEZ BORDIER & CIE NYON



Un choix crucial

Une société d'assurance renommée qui propose une solution de prévoyance professionnelle offrant une sécurité maximale. Que demander de plus lorsque l'on est entrepreneur?

La solution d'assurance complète deuxième pilier a longtemps représenté un modèle de prévoyance professionnelle rassurant. Mais le vieillissement de la population d'une part et la baisse du rendement des placements sans risque d'autre part ont progressivement érodé son intérêt. Au point de pousser, il y a quelques années de cela, un assureur majeur à sortir de ce modèle qu'il ne jugeait plus assez avantageux pour ses propres clients.

Regardons de plus près ce dont bénéficient encore des milliers de salariés aujourd'hui: un taux d'intérêt faible sur la partie obligatoire de leur avoir de vieillesse (1.25% par an, soit le taux d'intérêt minimum légal selon la LPP) et un taux d'intérêt annuel pas plus élevé en moyenne sur la partie subobligatoire. On observe cela chaque année depuis près de 10 ans chez l'un des leaders du marché de l'assurance complète deuxième pilier. Si ces conditions de rémunération ne font pas rêver, cela est notamment dû à une allocation d'actifs très défensive et à une solidarité importante entre les générations (redistribution partielle des rendements, des actifs vers les retraités, pour faciliter le financement des prestations des bénéficiaires de rente). Sans compter un taux de conversion inférieur à 5% (à l'âge de référence: 65 ans) sur la partie subobligatoire chez certains assureurs en question.

Je résume: des rendements faméliques qui brident l'effet vertueux des intérêts composés, des taux de conversion peu compétitifs sur la part subobligatoire. J'observe également des tarifs élevés concernant les primes de couverture de risque invalidité et décès. Mais toujours la garantie de ne connaître ni sous-couverture ni cotisation d'assainissement. L'argument de la sécurité se paie ici au prix fort. Malheureusement, les cadres qui disposent des revenus les plus élevés dans l'entreprise (avec une part subobligatoire prépondérante en l'occurrence) se rendent parfois compte trop tard de cet état de fait.

Alors faut-il davantage craindre une éventuelle sous-couverture d'une institution de prévoyance collective ou une probable incapacité à financer décemment sa propre retraite à cause d'un troisième cotisant (le rendement) absent de manière chronique? Une partie de la réponse est ici: selon l'autorité de haute surveillance, moins de 1% des caisses de pension suisses étaient estimées en sous-couverture (taux de couverture inférieur à 100%) au 30 juin 2024.

Un risque majeur pour l'affilié d'une assurance complète deuxième pilier est de trop longtemps passer à côté de l'effet de capitalisation engendré par les intérêts composés. Il appartient à chaque affilié de vérifier que ses œufs sont dans le bon panier et de corriger le tir dès qu'il en a l'opportunité. Sachant que plusieurs modèles de prévoyance professionnelle peuvent coexister simultanément dans l'entreprise, le dirigeant de PME est rarement dans une impasse.